

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Mai 2016

L'an deux mille seize et le trente-un mai à 18h à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mmes GRANIER Valérie, BONNEL Line, BOSSA Bérangère, LOPEZ Michèle

MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BOBIN Annie donne procuration à Mme GRANIER Valérie

M. CHIFFRE Jérôme donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

M. CALVET Yvan donne procuration à M. BONNEL-LOUBET Jean-Pierre

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de convocation : 20 mai 2016

date d'affichage : 23 mai 2016

Secrétaire de séance : Valérie GRANIER

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la réunion précédente approuvé par les membres présents.

1 – SIAEP – Intégration de la totalité du territoire de la commune de Rosis pour l'adduction d'eau potable (DCM2016/29)

Au vu du courrier de notification daté du 19 avril 2016 adressé par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée de la Mare,

Au vu de la délibération du comité syndical du 8 avril 2016,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'intégrer la gestion de l'eau potable de la totalité du territoire de la commune de Rosis au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée de la Mare.

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'intégration du secteur de la totalité du territoire de la commune de Rosis au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée de la Mare à compter du 1^{er} janvier 2017.

2- Vente de l'immeuble communal situé place des Logis Verts

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une proposition d'achat a été reçue en mairie pour le garage situé place des Logis Verts. Ce garage servait au stockage de camion pompier. Il est inutilisé depuis la création du nouveau centre de secours. La discussion est en cours et sera présentée lors d'un prochain conseil.

3- Subventions aux associations (DCM2016/30)

Le Conseil Municipal

- Appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux diverses associations,
- Décide de répartir ainsi qu'il suit une partie des crédits restant à l'article 6574 du Budget Communal et ce au titre de l'année 2015 :

Collectif des Associations de St Gervais	500 €
ACCA (Syndicat de chasse)	150 €
Amicale Sapeurs Pompiers	160 €

Amis Vieux St Gervais	310 €
Association Culture Arts et Musique	150 €
Association Parents d'élèves E.P.	310 €
Boule de la Mare	310 €
Cercle Saint Gervaisien	310 €
Cercle de Rongas	310 €
Chorale de la Mare	300 €
Club les Treilles	150 €
Club des Aînés de la Roche	150 €
Comité des Fêtes Castanet	150 €
Comité des Fêtes St Gervais	1 370 €
Coopérative scolaire	230 €
FOPAC	50 €
Foyer Socio Educatif Collège	150 €
Grandir Ensemble	160 €
Joyeuse Pétanque St Gervaisienne	160 €
Le Soleil et la Lune	310 €
Los Coamels	310 €
Maison Cévenole ATP	2 500 €
Mècle Ensemble	310 €
OT Synd Initiative Intercommunal	480 €
Sports Hauts Cantons	310 €
Union Sportive St Gervaisienne	400 €
Vivre aux Nières	310 €
Hauts Cantons Sport Club (ESAT)	150 €
Ecole de Foot de Camplong	25 € / enfant domicilié sur la Commune
Association Déportés	50 €
Association Les Chemins de St Jacques	150 €
Les Haltes Pèlerins	30 €
Club athlétique de Bédarieux	75 €
Football Club Lamalou	25 € / enfant domicilié sur la Commune
Gaule Minière	110 €
Judo Club Villemagne	25 € / enfant domicilié sur la Commune
Office National AC-VG (Bleuet de France)	90 €
Sécurité Routière	100 €
Tennis Club de Graissessac	25 € / enfant domicilié sur la Commune
VTT Haut Canton d'Olargues	25 € / enfant domicilié sur la Commune

Monsieur le Maire rappelle que certaines subventions 2015 n'ont pas été versées car plusieurs associations n'ont pas fourni leur numéro SIRET, ce qui est exigé par la comptabilité publique.

4- Fourrière animale (DCM2016/31)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision prise le 1^{er} décembre 2011 à savoir la mise en place d'une fourrière animale avec la Fourrière Animale Agence SACPA à Béziers.

Cette convention étant échue au 13 mars 2016, il propose de poursuivre cette collaboration nécessaire pour la gestion des divagations animales et la maîtrise des déjections canines. Il présente la nouvelle convention d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période de 12 mois. Il rappelle que le coût de cette prestation est de 1020.09€ HT / an soit 1 224.11 € TTC.

Le Conseil Municipal :

- Etant donné que cette collaboration avec la Fourrière Animale permet de maîtriser la divagation des chiens et de diminuer la présence de déjections canines sur la voie publique
- Décide de renouveler cette prestation
- Autorise Monsieur le Maire à contracter avec la Fourrière Animale Agence SACPA à Béziers.

Monsieur NAVARRO alerte sur la multiplication et l'abandon des chats rue de Boussagues. La fourrière animale va être saisie.

5 – Divers

Dossier façade (DCM2016/32) présentation par Monsieur DURAND

Le Conseil Municipal :

- Vu le règlement et la délibération correspondante en date du 11 juillet 2014
- Vu le dossier de demande d'aide au titre du poste « réfection façade » déposé par Madame CLEMENTE Lucienne, domiciliée à 8 rue du Barry 34610 St Gervais sur Mare
- Vu l'avis de la Commission « Façades »
- Décide, conformément au règlement, d'attribuer l'aide proposée par la Commission :

Mme CLEMENTE	montant travaux « façade »	= 3 003.00 € TTC
	montant aide	= 300.30 €

Réhabilitation de la toiture de la Mairie – demande de subvention (DCM2016/33)

Monsieur DURAND rappelle qu'en séance du 24 novembre 2015, le Conseil Municipal avait sollicité du département de l'Hérault une aide pour la réfection du toit de la Mairie, travaux estimés à 77 088€ HT. Ce dossier a été retenu en subvention au taux de 62% sur un montant de dépenses éligibles à 60 980€ HT.

Les travaux devant être réalisés à compter de la mi-juin et sur le mois de juillet pendant les vacances scolaires (accès par la cour du collège), il a été lancé une consultation auprès de 3 entreprises.

Monsieur DURAND présente les devis reçus suite à cette consultation :

- entreprise BARTHEZ : 67 500 € HT soit 81 000 € TTC
- entreprise CHARBONNIERS FRERES : 73 005 € HT soit 87 606 € TTC
- entreprise ROUAUD : 65 885 € HT soit 79 062 € TTC

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur DURAND, et à l'unanimité :

- Retient l'entreprise ROUAUD pour un montant de 65 885€ HT de travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération de travaux
- Indique que les crédits ont été inscrits au budget primitif communal 2016 (compte 21311 – 228)

Travaux équipements publics suite aux intempéries de septembre 2014 – Réfection de la route du Buis (DCM2016/34)

Monsieur DURAND rappelle qu'en 2015 une première tranche de travaux avait été réalisée sur la route communale du Buis très fortement impactée par les intempéries de septembre 2014.

Lors du vote du budget primitif, une deuxième tranche de travaux a été prévue.

Il présente au Conseil Municipal 3 devis relatifs à cette seconde opération :

- EURL Pascal ROUAUD : 47 630.00 € HT soit 57 156.00 € TTC
- GARENQ TP : 51 909.00 € HT soit 62 290.80 € TTC
- Julien Barthez Maçonnerie : 47 097.00 € HT soit 56 516.40 € TTC.

Le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'entreprise Julien Barthez Maçonnerie
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la bonne réalisation de cette opération
- Indique que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 (compte 2151 – 209).

Monsieur DURAND profite de ce dossier pour faire un point sur les travaux :

- Les travaux d'assainissement de Mècle sont terminés. La mise en service de la station sera réalisée prochainement après le passage d'ERDF.

- Les travaux d'assainissement de Castanet le Bas suite aux intempéries de septembre 2014 sont également terminés.

Participation aux sorties scolaires - année scolaire 2015/2016 : présentation par Madame GRANIER (DCM2016/35)

Le Conseil Municipal :

- Vu qu'il est prévu sur le Budget Ecole 2015/2016 une participation aux sorties des enfants de l'école primaire d'un montant de 6.50 €/enfant
- Etant donné que 80 élèves participent aux voyages scolaires organisés par l'équipe pédagogique de l'école primaire en juin 2016
- Décide de verser à la Coopérative scolaire une subvention d'un montant de 520 € (soit 6.50€ x 80 enfants)
- Demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver.

Devenir du bureau de poste de Saint Gervais sur Mare

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Maison de Services au Public (MSAP) est proposé par l'Etat et rappelle son fonctionnement.

Le bureau de St Gervais a été pointé comme un bureau fragile. La transformation du bureau en MSAP permettrait de garantir ce service sur la commune. Trois opérateurs sont intéressés pour signer la convention MSAP : Pôle emploi, la CARSAT et la CRAM.

Les services de la banque postale ont précisé qu'au vu de cette transformation, le nombre d'heures d'ouverture au public augmenterait du lundi au vendredi, au détriment du samedi qui serait fermé. Par ailleurs, dans le cadre de cette transformation, la poste prendrait en charge la réalisation de travaux de mise en accessibilité.

Le Conseil Municipal regrette les nouveaux horaires proposés, une fermeture d'un après-midi aurait été plus judicieuse que le samedi matin. Néanmoins, et si la Poste s'engage sur la prise en charge de la totalité des travaux, la transformation du bureau de poste en MSAP est la meilleure alternative pour le maintien du bureau de poste sur la commune. Aussi, Monsieur le Maire reprendra contact prochainement avec les services de la Poste pour signer la convention.

Informations diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur MESQUIDA, député suite à notre interpellation sur le versement du Fonds de Solidarité par l'Etat.

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 (DCM2016/36)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Saint Gervais sur Mare est attachée;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine;

Considérant que la commune de Saint Gervais sur Mare souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Après en avoir délibéré:

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique

Hameau de Castanet le Bas : Madame LOPEZ signale une ampoule défailante sur la façade de la maison de Madame OUSTRY, un problème de sonnerie des cloches (angélus). Monsieur DURAND indique que dans le cadre du contrat d'entretien, la société CAMPA interviendra.

Madame LOPEZ sollicite une subvention pour le béal de Castanet le Bas. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention à 80% a déjà été versée via le SIVU de la Mare par lequel transitent les subventions du Département.

Hameau de Mècle : Monsieur BONNEL-LOUBET interpelle sur les travaux route de Mècle. Monsieur DURAND répond que les travaux débutent le 1^{er} juin. Une déviation de la circulation sera mise en place par le tunnel.

Monsieur BONNEL-LOUBET signale un décalage dans les horaires de l'éclairage public à Mècle. Monsieur NAVARRO, chargé de l'éclairage public, répond qu'il s'occupe de ce dysfonctionnement.

Monsieur BONNEL-LOUBET fait part de sa satisfaction pour les travaux d'assainissement et remercie Monsieur DURAND.

Il indique que l'emplacement des containers poubelle sera revu pour préserver l'esthétique du village.

Halle de sports : madame BOSSA signale que les chéneaux sont bouchés.

Hameau de Rongas : Monsieur DURAND informe que le pont de la Combe a été refait suite aux intempéries de septembre 2014.

Hérault énergie : Monsieur NAVARRO informe de la réception d'un courrier d'Hérault Energie pour la mise en place d'un nouvel accord-cadre concernant les tarifs bleus « éclairage public ».

SIVU de la Mare : Monsieur DURAND sollicite Madame LOPEZ, déléguée au SIVU de la Mare, pour faire une demande d'intervention exceptionnelle suite aux intempéries de septembre 2014 pour enlever des embâcles au niveau du ruisseau de Mècle et de celui des Nières, à proximité de Castanet le Bas.

Commémoration de la bataille de Verdun du dimanche 29 mai : Monsieur le Maire remercie particulièrement Monsieur NAVARRO et Madame Marie-Jo FRANCAERT-MARTY pour leur engagement lors de cette cérémonie.

Date des conseils municipaux d'été :

- Mardi 5 juillet à 18h30 : hameau de Rongas
- Mardi 19 juillet à 18h30 : hameau de Castanet le Bas
- Mardi 16 août à 18h30 : hameau de Mècle
- Mardi 23 août à 18h30 : hameau des Nières

Clôture des débats à 20h10.

Liste des délibérations :

DCM2016/29 : SIAEP – Intégration de la totalité du territoire de la commune de Rosis pour l’adduction d’eau potable

DCM2016/30 : Subventions aux associations

DCM2016/31 : Fourrière animale

DCM2016/32 : Dossier façade

DCM2016/33: Réhabilitation de la toiture de la Mairie – demande de subvention

DCM2016/34 : Travaux équipements publics suite aux intempéries de septembre 2014 – Réfection de la route du Buis

DCM2016/35 : Participation aux sorties scolaires - année scolaire 2015/2016

DCM2016/36 : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l’Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d’été de 2024